



Vigne

N°17
28/07/2020



Animatrice filière

Karine BARRIERE
**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Suppléance :
Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Rédactrice :
Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**
avec l'appui de Virginie VIGUES
**Chambre d'agriculture
du Tarn**

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Limousin N°XX
du XX/XX/XXXX »*



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- La véraison a débuté sur l'ensemble des parcelles.
- Le millésime 2020 s'annonce précoce.

Mildiou

- Pas d'évolution / présence de symptômes sur grappe et sur feuille.
- La véraison a débuté, la sensibilité des grappes diminuée.
- Veuillez à maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte.

Oïdium

- Présence de symptômes sur feuille (Allasac) et toujours des symptômes sur grappes cépage Chardonnay (Saint Julien-Maumont).
- Maintenir la vigilance jusqu'à fin véraison sur les parcelles avec symptômes.

Cicadelle verte

- Les grillures sur feuille sont de plus en plus visibles.
- Maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte.















Météo

- **Faits marquants de la période écoulée (20 au 27 juillet)**

La période a été sèche avec des températures élevées.

- **Prévision pour la semaine du 29 juillet au 4 août**

La fin de semaine s'annonce particulièrement chaude.

	Date	Mer 29	Jeu 30	Ven 31	Sam 1	Dim 2	Lun 3	Mar 4
19	Température	14-31	14-36	18-39	20-34	19-30	17-28	15-30
								
87	Température	13-28	16-35	22-37	20-32	19-28	19-26	15-30
								

Stades phénologiques

La véraison est enclenchée sur l'ensemble des parcelles observées en Corrèze :

- Le Chardonnay oscille entre 25 et 50 % véraison,
- Le Sauvignon blanc est à « mi-véraison »,
- Le Cabernet franc début la véraison,
- Le Gamay est à mi-véraison,
- Et le Cabernet sauvignon est à début véraison.

Dans la Haute-Vienne :

- Le pinot noir est à « mi-véraison »,
- Et le gamay début véraison.

La précocité du millésime 2020 se confirme et dépasse même celle du millésime 2011. Pour info, en 2019, la véraison a débuté vers le 6 août.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

- **Situation au vignoble**

Des symptômes de mildiou sur grappes sont visibles sur toutes les parcelles observées et sur l'ensemble des secteurs (Corrèze et Haute-Vienne). Ces symptômes restent contenus et n'ont pas progressé cette semaine.

Évaluation du risque :

La véraison progresse et le temps s'annonce chaud et sec. Toute intervention devient inutile.

Méthodes alternatives : En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du champignon en empêchant les repiquages vers le bas de la végétation.

Oïdium (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

Les symptômes sur grappes de Chardonnay secteur Saint Julien-Maumont sont toujours visibles. Des symptômes sur feuille ont également été relevés sur Merlot à Allassac. Ailleurs, la situation reste saine.

Évaluation du risque :

Des symptômes sont visibles.

Sur parcelle saine, la protection peut être stoppée.

Sur parcelle présentant des symptômes, il faut encore rester vigilant afin de limiter la propagation du champignon si la véraison n'est pas suffisamment avancée.

Mesures prophylactiques : Favorisez l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

Techniques alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>



Black rot

• Situation au vignoble

Une tâche de black rot est signalée sur feuille de Merlot secteur Allassac. Ailleurs aucun symptôme n'est signalé.

Évaluation du risque :

La véraison est enclenchée dans de nombreuses situations, la semaine s'annonce sèche : la vigilance peut être relâchée.

Vers de la grappe

Pour rappel :

Le réseau national suit régulièrement cette problématique sur les vignobles du Limousin sans que toutefois une nuisibilité des vers de grappe ait été constatée. Un réseau de 4 pièges est mis en place sur notre vignoble. Il permet une surveillance régulière des tordeuses : Allassac (19), Branceilles (19), Brivezac (19), St Julien Maumont (19). En parallèle le vignoble de Branceilles, dans le cadre de son GIEE, et des vigneron indépendants du groupe 30000 mettent en place des pièges alimentaires sur des parcelles complémentaires afin de suivre la présence ou non de ce ravageur sur des parcelles suspectées.

• Situation au vignoble

Pas de capture cette semaine.

Afin d'évaluer le niveau de pression et ajuster la stratégie en G3, un dénombrement des perforations devra être réalisé dans les prochains jours.

Seuil indicatif de risque en fin de G2 :

- 10 perforations pour 100 grappes
- 5 perforations pour 100 grappes (en confusion)

Techniques alternatives : lutte par confusion sexuelle.

Cicadelle verte

• Situation au vignoble

Des grillures sont de plus en plus observées sur feuille dans plusieurs secteurs (Allasac, Branceilles et Brivezac).

Les populations larvaires augmentent mais ne sont pas au seuil de risque.

Évaluation du risque :

Surveiller les niveaux de population larvaire.

Il est important de maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte.

Seuil indicatif de risque : 100 larves pour 100 feuilles

Techniques alternatives : l'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

Flavescence dorée

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place.

La lutte doit être collective pour être efficace. Les dates de traitement sont communiquées par arrêté disponible [ICI](#)

Autres observations

Des symptômes liés à la présence de maladies du bois sont toujours observés et parfois même en progression au regard de la chaleur et du manque d'eau qui accentuent le stress de la vigne.

Les fortes températures de la semaine dernière et de cette semaine ont pu engendrer des brûlures sur grappe (échaudage).

L'essaimage (colonisation du rameau et du cep) des cochenilles a débuté. Nous pouvons observer des fourmis sur les ceps et les rameaux secteur Allasac. En effet, leur observation trahit souvent la présence de cochenilles.

Prochaine publication, le mardi 4 août 2020

Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Leymat) et les producteurs du GIEE de Branceilles, la Fédération des Vins de la Corrèze (M MAGE), le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Roche) et les producteurs du GIEE « Miel des Muses », les producteurs du groupe 30000 VIGNE Limousin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".